

BULLETIN D'INSCRIPTION

À nous adresser

formation.continue@fdme91.fr

Tel : 01 60 79 74 21

3 chemin de la Grange Feu Louis
91000 Évry



STAGE

Intitulé du stage _____

Date _____

Lieu _____

Durée _____

Prix Net _____

ENTREPRISE

Raison sociale _____

N° SIRET _____ NAF _____

Effectif _____

Adresse _____

Tel _____

PERSONNE PROCÉDANT À L'INSCRIPTION

M. Mme

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Tel _____

e-mail _____

PARTICIPANTS

M. Mme

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Tel _____

e-mail _____

M. Mme

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Tel _____

e-mail _____

M. Mme

Nom _____

Prénom _____

Fonction _____

Tel _____

e-mail _____

FACTURATION / FINANCEMENT

Adresse de facturation _____

Votre formation sera-t-elle financée par un OPCA ?

Oui Non

OPCA : _____

Adresse : _____

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne parvient pas à la FDME au premier jour de la formation, la FDME se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

RÈGLEMENT

Ci-joint un chèque de _____ € Net à l'ordre de la FDME

par virement de notre banque : CRÉDIT DU NORD
ESSONNE ENTREPRISE, 6-8 rue Prométhée, 91000 Évry
IBAN n° FR76 3007 6022 7710 8047 0020 079
BIC : NORDFRPP
libellé au nom de la FDME

Le soussigné accepte les conditions générales de vente au verso

Nom : _____ Prénom : _____

Fonction : _____

Date : _____

Signature et cachet de l'entreprise
(obligatoires)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

OBJET

- Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Vente » (CGV), s'applique à toutes les offres de formation proposées par la FDME, et faisant l'objet d'une commande de la part du client, à savoir les formations présentielle et les formations e-learning, correspondant à des modules de formation dans un espace électronique sécurisé, en mode e-learning (ou Formations Ouvertes et À Distance - FOAD), accessibles depuis sa plate-forme.
- La commande est réputée ferme et définitive lorsque le client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (transmission électronique, courrier), une pré-inscription pouvant être effectuée par téléphone.
- Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV et leur annexe, le client se portant fort de leur respect par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.
- Le client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la FDME, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
- La FDME se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à tout nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre la FDME et le client.
- La FDME se réserve le droit :
 - d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV.
 - de suspendre l'accès à un module de formation e-learning pour tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnité.
 - de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

TARIF

- Tous les prix sont indiqués en euros net de toute taxe.
- Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité, même si le participant ne s'est pas présenté.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Une réservation ne signifie pas inscription ; elle permet seulement de retenir une place à votre nom jusqu'à ce qu'elle soit confirmée. Elle peut se faire par courrier, téléphone ou e-mail. L'inscription est ferme et définitive dès réception de l'accord de l'employeur, sous forme :

- d'un bulletin d'inscription signé,
- d'une lettre de commande,
- d'un bon de commande.

RÈGLEMENT

- Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription, ou au moment de la commande, comptant, sans escompte, par chèque à l'ordre de la FDME ou par virement.
* Excepté pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent « après service fait ».
- En cas de paiement effectué par un OPCA, il appartient au bénéficiaire de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la part non prise en charge sera directement facturée au client.

DÉSISTEMENT

AVANT LE DÉBUT DU STAGE

À l'initiative de la Faculté des Métiers de l'Essonne : l'ouverture des stages étant soumise à un seuil minimum, s'il n'est pas atteint, la session peut être reportée ou annulée. Dans ce cas, l'entreprise en sera informée dans un délai de 10 jours ouvrés avant le début de la formation et la totalité des sommes versées sera intégralement restituée.

À l'initiative de l'entreprise ou du stagiaire, pour toute annulation effectuée :

- 10 jours ouvrés avant le début du stage, la Faculté des Métiers de l'Essonne sera fondée à retenir 10% de la totalité du coût de la formation.
- 5 jours ouvrés avant le début du stage, la Faculté des Métiers de l'Essonne sera fondée à retenir 30% de la totalité du coût de la formation.
- 2 jours ouvrés avant le début du stage, la Faculté des Métiers de l'Essonne sera fondée à retenir 100% de la totalité du coût de la formation.

Les sommes versées par l'employeur à titre de dédit ne pourront être imputées sur le montant de la participation à la F.P.C. et seront assujetties à TVA.

EN COURS DE STAGE

En application de la circulaire DGEFP n°2011-26 du 15/11/2011, portant sur les conséquences de la non réalisation partielle d'une convention de formation, toute heure de formation non suivie (sauf cas de force majeure imprévisible extérieure et irrésistible) ou heure de connexion e-learning non réalisée dans la période de réalisation stipulée dans la convention de formation sera facturée à l'entreprise, assujettie à la TVA et non imputable au plan de formation. Cette disposition exclut les cours particuliers et intra-entreprise de langues étrangères annulés au moins 48 heures avant.

FINANCEMENT

Le financement peut être assuré par l'entreprise ou par son OPCA (organisme paritaire collecteur agréé). Toutes nos formations sont imputables au plan de formation de l'entreprise, sauf spécification précisée.